

AFFAIRE N°52/6. - Approbation du marché à passer avec la SOCIETE BOURBONNAISE de CONSTRUCTIONS pour la réalisation des travaux de construction d'une Mairie à la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 19 MAI 1971, les travaux de construction de la Mairie de la Montagne ont été mis en adjudication ; cette adjudication s'est avérée infructueuse.

Après consultation de plusieurs entreprises par les services techniques de la Mairie, la SOCIETE BOURBONNAISE de CONSTRUCTIONS a offert d'exécuter les travaux pour un montant de ... 16 500 000 Frs CFA

- les honoraires d'architecte s'élèvent à	825 000 FCFA
- somme à valoir pour imprévus	675 000 FCFA

Ce qui donne un total de 18 000 000 FCFA

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- Prêt Union des Caisses Centrales des Mutualités Agricoles	14 000 000 FCFA
- Prêt relais à court terme auprès de la C.R.C.A.M.R.	4 000 000 FCFA
	<hr/>
	18 000 000 FCFA

Le financement sera ainsi intégralement assuré.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer un marché de gré à gré pour la réalisation de cette Mairie avec la SOCIETE BOURBONNAISE de CONSTRUCTION, pour un montant de SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (16 500 000 Frs).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur Maurice CHANE KUNE qui s'est retiré de la salle des délibérations.

Approuvé
A. Denis le 23 juin 1971
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler

ou copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
Signé: O. HOARAU